Province de Québec
MRC NOUVELLE-BEAUCE
Municipalité de Frampton

AVIS PUBLIC DE CORRECTION

Règlement # 2026-09

Une erreur cléricale s'est glissée dans l'avis public relatif à la procédure d'enregistrement concernant le règlement d'emprunt numéro 2026-09 publié le 29 septembre 2026.

Les corrections suivantes doivent être apportées à l'avis public :

1- Numéro du règlement

Le numéro du règlement indiqué au paragraphe 2 de l'avis public doit se lire :

Règlement 2026-09 au lieu de règlement 2026.

2- Date de l'annonce du résultat

La date indiquée pour l'annonce du résultat de la procédure d'enregistrement doit se lire :

7 octobre 2026 à 19 h 01 au lieu de 30 septembre 2026.

Toutes les autres informations contenues dans l'avis demeurent inchangées.

Donné à Frampton le 2 octobre 2026.

Cindy Paradis
Directrice générale et greffière-trésorière